



Des acquis consolidés

RAPPORT ANNUEL

2011



Sommaire

Sigles et abréviations	3
Message du Chef de Mission	5
Notre union	5
Nos activités	9
Aires protégées.....	9
Eau, Milieu marin et côtier	13
Réseaux et société civile environnementale	16
Changements climatiques	20
Politique et Droit de l'environnement	21
Gestion des connaissances et communication	23
Nos Dépenses et prévisions budgétaires	25
Exécution budgétaire du programme UICN Sénégal en 2011.....	25
Prévisions budgétaire 2012	26
Diagramme de répartition budgétaire des projets UICN 2012	27

Sigles et abréviations

ACB	Association Communautaire de Base
ACCA	Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AJE	Action Jeunesse Environnement
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
AMPs	Aires Marines Protégées
AN	Assemblée Nationale
AP	Aire Protégée
APPEL	Alliance des Parlementaires et élus locaux pour la Protection de l'Environnement des pays du Littoral ouest africain
ARD	Agence Régionale de Développement
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
AVE	Association des Volontaires de l'Environnement
CES	Conseil Economique et Social
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMC	Centre Multimédia Communautaire
COMNAC	Commission Nationale sur les changements Climatiques
COP	Conférence des Parties
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CSRP	Comité Sous Régional des Pêches
CRS	<i>Catholic Relief Services</i>
CRCE	Cadre Régional pour la Gestion de l'Environnement
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DFID	<i>Department For International Development</i>
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DREEC	Division Régional de l'Environnement et des Etablissements Classés
GP/SIRENE	Gestion Participative des Sites et des Ressources Naturelles en Afrique de l'Ouest
GWI	<i>Global Water Initiative</i>
IEPF	Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie
IIDD	Institut International du Développement Durable
IMPAC 2	2ème Congrès sur les Aires Marines Protégées
IMAO	Initiative pour la Restauration de la Mangrove en Afrique de l'Ouest
INN	Illégale, non Déclarée et non Réglementée
LADA	<i>Land Degradation Assessment in Drylands</i>
MAB	<i>Man and Biosphere</i>
MEP	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature,
NNP	Parc National du Niomi
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest
PACB	Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité
PACO	Programme Afrique Centrale et Occidentale
PAECV	Plan d'Action pour l'Environnement et le Cadre de Vie
PAFS	Plan d'Action Forestier du Sénégal
PMA	Pays les Moins Avancés
PANA	Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques

PNE	Partenariat National de l'Eau
PNNK	Parc National du Niokolo koba
PNN	Parc National de Niomi
PREPARE	Programme d'Appui au Réseau Régional des Parlementaires et des Elus Locaux
RB	Réserve de Biosphère
RBDS	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
RBT	Réserve de Biosphère Transfrontalière
RBDS	Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal
RECARGAO	Renforcement des Capacités Régionales de Gestion des Pêches en Afrique de l'Ouest
REPES	Réseau des Parlementaires pour la Protection de la Nature au Sénégal
RPCA	Réseau de Prévention des Crises Alimentaires
ROPEM	Réseau des Organisations pour l'Environnement et la Mangrove
SIENA	Système d'Information Environnementale National
SIG	Système d'Information Géographique
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UE	Union Européenne
WI	<i>Wetlands International</i>
WWF	<i>World Wildlife Foundation</i>

Message du Chef de Mission

Ce présent rapport marque la fin des quatre (4) années de mise en œuvre du programme dans lequel le bureau de l'UICN Sénégal s'était engagé de 2008 à 2011. Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir présenter quelques uns des résultats acquis durant l'exécution de ce programme.

- la signature d'une charte sur les mangroves par six pays du littoral d'Afrique de l'ouest, visant l'harmonisation de la gestion de ces écosystèmes fragiles ;
- la finalisation du document de Stratégie Nationale des Aires protégées, à la suite d'un processus engagé en 2008 à la demande de l'Etat du Sénégal ; stratégie qui promeut une gestion autre des AP basée sur une appréciation objective de leur état ;
- le renforcement des capacités des Parlementaires et leur implication croissante dans la gouvernance environnementale de la sous région ouest africaine ; ils affirment ainsi leur rôle de contrôle et d'évaluation des politiques dans le secteur de l'environnement ;
- la constitution d'un Forum social sur l'environnement regroupant une cinquantaine d'ONG conscientes des enjeux, outillées et mobilisées pour relever les défis environnementaux aux plans local et national ;
- la révision du Code des marchés publics pour intégrer l'environnement dans le processus de passation des marchés ;
- la révision de la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès par les pays membres de la CSRP ;
- le développement de nouvelles approches de gouvernance participative des forêts dans la zone de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum ;
- le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux pour une meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les processus de planification ;
- la construction d'un ouvrage de retenue d'eau dans le bassin de la Sandougou et la reproduction de la plateforme des acteurs de l'eau dans d'autres régions du pays.

Globalement, le bureau a combiné des actions de conservation de la biodiversité et d'appui au renforcement de la gouvernance environnementale à toutes les échelles (locales, nationale et régionale). Cette approche a favorisé l'émergence d'acteurs tels que les parlementaires et la société civile, certes incontournables, mais jusque là faiblement outillés pour jouer leurs rôles dans l'amélioration de la gouvernance de l'environnement et de la gestion des ressources.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de son programme, notre Union a su conjuguer ses efforts avec ceux de ses membres : le Centre de Suivi Ecologique, ENDA Tiers Monde, l'Association des Amis de la Nature, WAAME et l'Etat du Sénégal. Il convient de saluer la récente admission de trois nouveaux membres (GREEN SENEGAL, REPES et AVE) qui viennent renforcer la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de nos programmes. Le bureau s'est également ouvert vers différents partenaires aussi bien sur le plan régional qu'international. Les premières activités du pôle Droit, Politique et Gouvernance lancé en 2008 en sont l'illustration.

C'est fort de ces enseignements que le bureau a de nouveau énoncé les activités qu'elle souhaite mener dans un nouveau programme qui débute en 2012 et s'achèvera en 2015. Son ambition majeure est de renforcer les acquis en matière d'habilitation des acteurs et promouvoir une meilleure gouvernance de l'environnement. Ce programme s'articule autour de 6 axes que sont : «la gestion des aires protégées», « la gestion des eaux et des zones humides », « la gestion des ressources marines et côtières », «la Gouvernance et les politiques environnementales», «les Changements climatiques et la gestion éco systémique des risques» et la «Communication et le Plaidoyer».

Pour mettre en œuvre ce programme, nous privilégierions dans notre démarche, des approches à la fois participatives et inclusives. Le partenariat et le développement de synergies avec d'autres acteurs intervenant dans le domaine de la conservation de la nature seront encouragés aussi bien au niveau national qu'au niveau sous régional.

Notre union

UICN dans le monde

L'UICN est le plus vaste réseau de protection de l'environnement au monde. C'est une organisation unique qui repose sur trois grands piliers travaillant en étroite collaboration : des membres (environ 1140), quelque 11 000 experts bénévoles qui composent ses six Commissions, et des 1022 collaborateurs répartis dans **60** bureaux à travers le monde qui forment son Secrétariat mondial décentralisé.

L'ensemble de l'Union se réunit tous les quatre ans lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN. Le prochain congrès aura lieu en Septembre 2012 à Jeju, en République de Corée (<http://www.iucnworldconservationcongress.org/fr/>).

UICN en Afrique de l'Ouest et du Centre

Le Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale (PACO) est né de la fusion des programmes Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest de l'UICN. Son unité de coordination est basée à Ouagadougou au Burkina Faso. Il comprend 26 Etats dont 17 en Afrique de l'Ouest et 09 en Afrique Centrale. Le Sénégal en fait partie.

Pour la période 2009-2012, l'UICN PACO travaillent sur cinq grands domaines thématiques à savoir :

- Conserver la diversité de la vie ;
- Changer les prévisions climatiques ;
- Des énergies naturelles pour demain ;
- Gérer les écosystèmes pour le bien-être humain ;
- Une économie mondiale plus «verte».

UICN au Sénégal

Depuis plus de deux décennies, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) compte parmi les principaux partenaires du Sénégal dans la conception et la mise en œuvre de sa politique de conservation de l'environnement et des ressources naturelles. En plus de l'Etat, son appui profite à d'autres acteurs comme les ONG et les associations, le parlement et les collectivités locales.

Les activités de l'UICN au Sénégal s'insèrent dans un programme global démarré en 2008 et qui s'est achevé en 2011. Ce programme comprend cinq axes :

- la Sensibilisation environnementale ;
- la Veille environnementale ;
- le Plaidoyer et le Lobbying ;
- la Gestion intégrée des ressources en eau ;
- la Gestion du littoral et des ressources marines et côtières.

Durant les quatre années de mise en œuvre de ce programme, le bureau a profité du soutien sans faille d'une équipe forte, d'un réseau de membres dynamiques mais aussi de partenaires et alliés qui ont contribué de par de leur expertise et /ou leur apport financier aux résultats que nous présentons dans ce présent rapport. Nous leur adressons tous, nos plus sincères remerciements.

Son équipe

Demba AW	Animateur de projet
Renaud BAILLEUX	Chargé de projet
Gervais COLY	Gardien
Idrissa DIALLO	Assistant Comptable
Ngatté DIOP	Animatrice de projet
Youssouph DIEDHIOU	Chargé de projet
Madeleine DIOUF	Assistante administrative
Mahecor DIOUF	Chauffeur
Amadou Matar DIOUF	Coordonnateur des Programmes
Modou DIOUF	Chargé de projet
Absa FALL	Responsable Administrative et Financière
Racine KANE	Chef de Mission
Marie Jeanne MANGA	Femme de Ménage ; Meilleure employée de l'année de l'UICN Afrique de l'Ouest et du Centre
Ramatoulaye NDIATH	Assistante comptable
Raphael NDIAYE	Logisticien
Safiétou SALL	Chargée de communication
Famara SAMBOU	Chauffeur
Babacar SARR	Chauffeur
Yacouba SAVAGODO	Chargé de programme
El Hadji Ballé SEYE	Chargé de projet
Oumar SY	Chargé de projet
Gisèle YELLO	Assistante comptable



Marie Jeanne, meilleure employée de l'année du PACO 2011, recevant son attestation des mains de Racine Kane, le Chef de mission de l'UICN au Sénégal

Ses Membres

- l'Etat du Sénégal ;
- l'Association Sénégalaise des Amis de la Nature (ASAN) ;
- Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) ;
- ENDA TM ;
- WAAME ;
- Le réseau des parlementaires pour l'environnement au Sénégal (le REPES) ;
- GREEN Sénégal.

Ses partenaires financiers

- L'Ambassade Royale des Pays-Bas ;
- Le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest (PRCM) ;
- La Fondation MAVA ;
- La Fondation HOWARD G. BUFFET ;
- L'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF/OIF)
- La Coopération Espagnole ;
- L'Union Européenne ;
- L'Union Africaine ;
- La Coopération Suédoise (ASDI) ;
- Le Centre de Recherche pour le Développement International.

Ses alliés

- International Institute for Environment and Development (IIED),
- Catholic Relief Services (CRS);
- Wetlands International ;
- WWF ;
- Municipalités de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum et de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal ;
- GREEN Sénégal ;
- La Fondation pour le Banc d'Arguin (FIBA) ;
- Université Cheikh Anta Diop (UCAD) ;
- Université Gaston Berger (UGB) ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVG) ;
- USAID – Wula Nafa ;
- Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) ;
- Réseau des Politiques de Pêches en Afrique de l'Ouest (REPAO)
- le Projet Adaptation aux Changements Climatiques et Côtiers en Afrique de l'Ouest (ACCC).

Nos activités

En 2011, l'UICN a mené un ensemble d'activités touchant à la gestion des aires protégées, à l'eau, au milieu marin et côtier, aux changements climatiques, au droit de l'environnement, et à la gestion des connaissances. Ces activités ont été combinées au renforcement de capacités de certains acteurs clés, tels que la société civile environnementale, les réseaux de parlementaires et élus locaux.

Ces actions ont pour axe principal la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, cœur de notre métier.

Aires protégées

Au Sénégal, comme partout au Sahel, la vitesse d'extinction des espèces animales et végétales et le rythme de destruction des milieux naturels augmentent chaque jour un peu plus. En réponse à cette situation, l'UICN conformément à sa mission, conduit de vastes recherches sur l'état de la biodiversité. Elle mène des projets destinés à protéger des espèces en danger, à gérer et à restaurer des parcs nationaux et d'autres aires protégées telles que les Réserves de Biosphère (RB).

En 2011, l'UICN Sénégal a continué les actions qu'elle mène depuis plus de vingt ans sur la gestion des aires protégées nationales et transfrontalières. Elle a ainsi accompagné le gouvernement du Sénégal dans la formulation d'une stratégie nationale sur les aires protégées et celui de Gambie, pour la proposition de l'entité écologique Nioum - Saloum comme Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT).

La sauvegarde des aires protégées passe également par l'accompagnement des communautés vivant à la périphérie de ces espaces. A cet effet, l'UICN a travaillé au renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles, de la communauté pastorale vivant autour des parcs Nationaux du Niokoloba au Sénégal et du Badiar en Guinée.

L'UICN accompagne le Sénégal dans la formulation de sa stratégie nationale de gestion des aires protégées



Parc National de la Langue de Barbarie, à Saint-Louis, Sénégal

Qu'est ce qu'une aire protégée ?

Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Source : UICN, Année ??

En s'engageant dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de gestion des Aires Protégées (SNAP), le Sénégal entend mettre en œuvre l'une des principales recommandations du 3^{ème} Congrès mondial des Parcs nationaux qui s'est

tenu en septembre 2003 à Durban (République d’Afrique du Sud). Ces recommandations portent sur la nécessité d’harmoniser les terminologies qui sont utilisées et de formuler des stratégies nationales pour la gestion durable en se fondant sur la classification de Durban.

Grâce au soutien de l’UICN, le Sénégal a entamé le processus de formulation de sa stratégie par la réalisation d’un diagnostic de l’état des aires protégées. Cet audit a été conduit par les services techniques de l’Etat et des experts de l’UICN. Il a débouché sur deux acquis majeurs : un inventaire de toutes les catégories d’aires protégées existantes¹; et une meilleure compréhension de leur état de conservation et d’utilisation.

Il ressort de ce diagnostic que la dégradation des écosystèmes et de la diversité biologique revêt un caractère continu en raison de plusieurs facteurs : le développement des pratiques agricoles extensives; l’augmentation des effectifs du cheptel, la pression démographique et la persistance d’épisodes de sécheresses de plus en plus rapprochées.

Cette activité de diagnostic s’est déroulée dans toutes les régions du Sénégal et a permis de constituer une base de données sur les aires protégées à l’échelle nationale.

La démarche méthodologique adoptée a privilégié la concertation entre l’ensemble des acteurs interagissant dans les aires protégées, en vue de réaliser un diagnostic participatif des modes de gestion de ces espaces. Le travail a été mené au niveau des forêts classées ; des parcs et réserves de faune ; et des réserves communautaires. Quatre grands types de gouvernance ont été notés : la gouvernance par les pouvoirs publics ou « *mode de gestion classique* » ; la gouvernance partagée ou « *mode de gestion participative* » ; la gouvernance par les communautés locales ou « *mode de gestion communautaire* » ; et la gouvernance privée ou « *mode de gestion privée* ».

La revue de ces différents types de gouvernance a permis de définir trois domaines d’intervention. Ces domaines constituent les axes majeurs du document de la stratégie nationale de gestion des aires protégées du Sénégal. Il s’agit de :

- l’aménagement et la restauration des aires protégées ;
- la contribution des aires protégées au développement national ;
- l’amélioration de la gouvernance et renforcement de l’implication des différentes parties prenantes dans la gestion des aires protégées.

Le document de la stratégie nationale de gestion des aires protégées a été finalisé et mis à la disposition des autorités du Sénégal.

Capitalisation du processus de nomination de la réserve Niumi Saloum

Le *Niumi National Park* de la Gambie et la réserve de Biosphère du Delta du Saloum au Sénégal ont les mêmes caractéristiques écologiques avec des habitats de très grande importance pour la conservation des animaux sauvages et le développement des activités socio-économiques de la zone. Pour cette raison, les deux Etats ont envisagé, sur la base d’un protocole signé en 2003, de co-gérer ces deux entités comme un complexe écologique unique, en demandant sa nomination en Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT).

Avec l’appui de l’UICN, les deux pays travaillent depuis 2004 au projet de création de cette RBT.

Le Parc National du Niumi (PNN)

*Il a été créé en 1986. Avec une superficie de 4 940 ha dont 2 740 ha de zone maritime, le PNN est un site d’une grande importance pour la reproduction de nombreuses espèces d’oiseaux en particulier les oiseaux d’eau, mais aussi pour d’autres espèces telles que le lamantin *Trichechus senegalensis* et les dauphins.*

Traversé par des bolons, il présente aussi des lagunes temporairement inondées, des marais et des vastières..

¹ celles créées par l’Etat et par les collectivités locales, et celles relevant d’une protection traditionnelle comme les bois sacrés

Plusieurs études sur l'état de conservation des habitats et des espèces, sur la situation du tourisme, la gestion de l'écosystème de la mangrove etc. ont été menées pour caractériser le *Niumi National Park*. Elles ont permis d'élaborer le plan de gestion et de renseigner le formulaire de désignation de la future réserve de biosphère du Niumi. Des fora ont été organisés avec les communautés locales pour mieux les impliquer dans le processus. Des activités similaires ont été également menées dans la réserve de biosphère du Delta du Saloum entre 2004 et 2010.

En 2011, l'UICN a entrepris de capitaliser le processus de création de cette RBT Niumi-Saloum. L'objectif était de ressortir les résultats atteints, les contraintes rencontrées et les leçons apprises qui pourraient servir à d'autres zones transfrontalières de la région.

Quelques bonnes pratiques sont à retenir de ce processus :

- Les communautés locales doivent être impliquées et participer aux décisions politiques et/ou processus liés à la gestion des ressources naturelles.
- Le travail en synergie du Comité National *Man and Biosphere* (MAB) et des groupes de travail des deux pays fait avancer le processus ;
- Les Réserves de biosphère sont des espaces appropriés pour la conduite d'études interdisciplinaires et pour la collaboration entre les acteurs du développement ;
- Les visites d'échanges des acteurs du Niumi National Park à la réserve de biosphère du Saloum a permis aux institutions gambiennes et aux communautés locales de s'inspirer des modes de gestion de l'autre côté de la frontière ;
- Les changements de comportements des populations vis-à-vis des ressources naturelles et de la biodiversité dans les zones périphériques des RB doivent être inscrits dans le temps et nécessitent des programmes à moyen et long termes.

Les leçons tirées de ce processus ont été partagées avec nos partenaires lors d'un atelier sur la gouvernance des aires protégées, organisé en marge des journées culturelles de la Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT).

Renforcement des communautés pastorales pour préserver les parcs nationaux du Niokolo et du Badiar

Bien qu'étant le moyen de subsistance des communautés pastorales, l'élevage exerce une forte pression sur les aires protégées de l'Afrique de l'Ouest, en comparaison avec les autres activités socio économiques. Aussi, serait-il difficile de conserver durablement ces aires protégées sans l'implication des communautés pastorales. C'est dans ce cadre que l'Union Africaine, en collaboration avec l'UICN Sénégal et sur financement de l'Union Européenne, met en œuvre à la périphérie du Niokolo Koba (Sénégal) du Badiar (Guinée) et dans la région de Kayes (Mali), un projet intitulé « *Élevage comme moyen de subsistance: Renforcement des stratégies d'Adaptation aux changements climatiques à travers la Gestion Améliorée au niveau de l'interface Elevage-Faune Sauvage-Environnement* ».

En 2011 le projet a conduit une étude diagnostic du système d'élevage du Sénégal, de la Guinée et du Mali ; sur cette base, des plans de gestion des ressources naturelles autour du complexe Niokolo-Badiar- Kayes ont été réalisés.

Par ailleurs, à la périphérie du parc de Badiar, le projet a installé des comités de pâtures et des comités de gestion des conflits. Les comités de pâtures sont exclusivement composés d'éleveurs ; leur rôle étant de gérer les conflits entre les éleveurs locaux et entre ces derniers et les transhumants. Les comités de gestion des conflits ont quant à eux une composition mixte (éleveurs-agriculteurs- gestionnaires du parc Badiar). Ils gèrent les conflits entre les différents utilisateurs des ressources naturelles à la périphérie du Badiar.

Pour le parc du Niokolo-koba, trois (03) fora de concertation ont été organisés entre les gestionnaires, les éleveurs, les agriculteurs et les acteurs touristiques locaux. Ils ont permis de

mettre en place un réseau des Présidents de Conseils Ruraux (PCR) de la périphérie du Niokolo Koba. Un projet d'arrêté a d'ailleurs été soumis au Ministre d'Etat en charge de l'Environnement et de la protection de la Nature du Sénégal pour approbation. L'une des missions principale de cette structure est de prévenir et gérer les conflits entre les différentes parties prenantes du parc.

Par ailleurs, à la périphérie Nord et Ouest du Niokolo koba, 3ha de terres ont été reboisés. Cette activité a été menée en collaboration avec le GIE des jeunes du village de Diéoudiala, et l'ONG Gounass (dans le village de Médina Gounass).

A la périphérie du Badiar, le projet a appuyé l'établissement d'une pépinière villageoise d'environ 3000 plants (anacardier, *acia mangium*, teck) dans le village de Gaoual. Le projet a profité de cette activité pour sensibiliser les communautés sur l'utilisation rationnelle des ressources pastorales.



Sensibilisation des éleveurs de la périphérie du parc de Biadiar en Guinée

Dans le domaine de l'élevage, le projet a renforcé les capacités de 30 auxiliaires d'élevage exerçant à la périphérie du Niokolo Koba et du Badiar. Ils ont été formés à la vaccination du bétail et de la volaille ainsi qu'à la reconnaissance et la déclaration des pathologies. Près de 2008 bovins ont été vaccinés contre les pathologies dominantes. Les éleveurs du Niokolo bénéficiaires ont accepté de contribuer à hauteur 300 FCFA par bovin vacciné en vue de constituer un fonds de solidarité pastorale qui servira à pérenniser la vaccination du bétail à la fin du projet.

Eau, Milieu marin et côtier



El hadji GANO, village de Anambé. Exploitant agricole et Président du Comité de suivi de prévention et de gestion des conflits dans le Bassin

L'eau est source de vie ! Elle est un facteur clé du développement social et économique. Sa bonne gestion est indispensable pour la construction d'économies fortes et durables.

L'Afrique accuse un retard important dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. C'est là aussi où les cours d'eau sont le moins aménagés pour la production hydroélectrique et où l'agriculture irriguée est la moins développée. Pourtant l'eau ne fait pas défaut sur le continent. Elle est seulement inégalement répartie.

Partant de ce constant, l'UICN, agit dans des domaines tels que la gestion intégrée des ressources en eau, les écosystèmes des bassins versants, et les effets du changement climatique sur l'approvisionnement en eau. Elle contribue ainsi à l'utilisation durable et au partage équitable de cette ressource.

Au Sénégal, depuis 2009, l'UICN participe à la mise en œuvre de deux projets visant la gestion des ressources en eau dans les régions de Tambacounda et de Kolda, en collaboration avec le Global Water Initiative (GWI). A Tambacounda, l'UICN s'est associée avec le CRS pour former un consortium. Ils interviennent dans le bassin versant de la Sandougou, sur un projet relatif à « *la gestion communautaire des ressources en eau et de l'assainissement dans la région de Tambacounda* ».

A Kolda, le bureau intervient dans le cadre du projet GWI-Barrages. Ce projet vise à promouvoir l'utilisation multiple et le partage des bénéfices autour des réservoirs de barrage en Afrique de l'Ouest pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

S'agissant de l'écosystème marin et côtier, il subit des menaces de toutes parts : changement climatique, surpêche, pollution,, industries extractives. Ceci a des répercussions graves sur la vie des populations qui en dépendent pour leur survie.

Au Sénégal, l'UICN cherche à contribuer à une meilleure régulation et réglementation de l'accès aux ressources halieutiques et à une meilleure prise en compte des intérêts et préoccupations des usagers dans les politiques de pêche. Avec le WWF, elle exécute un projet sur le « *Renforcement des capacités régionales de gestion des pêches en Afrique de l'Ouest* » – (RECARGAO) sous l'égide de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRPE).

Dialogue autour des ressources en eau

A travers le projet sur la gestion communautaire des ressources en eau et de l'assainissement dans la région de Tambacounda, l'UICN Sénégal et le CRS ont soutenu en 2011, l'émergence de cadres d'échanges et de communication entre les usagers de l'eau. C'est ainsi que la plateforme des acteurs de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement de la région de Tambacounda a vu le jour le 04 janvier 2011 par arrêté du Gouverneur de région. Après un an d'existence, la plateforme a acquis une reconnaissance au niveau régional et national. L'Organisation pour la Mise en Valeur

du Fleuve Gambie (OMVG) et la Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA) et la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) veulent d'ailleurs s'en inspirer.

Le projet a également soutenu l'installation du « Comité Sandougou » regroupant les acteurs concernés par l'exploitation des ressources de la rivière Sandougou. Les activités menées par le comité ont abouti entre autres à l'élaboration et l'adoption de deux conventions locales pour la protection des versants de la Sandougou ; la restauration du couvert végétal des versants avec la construction de douze (12) diguettes filtrantes et l'ouverture de douze (12) km de pare-feux.

Dans la région de Kolda, l'UICN Sénégal à travers le projet GWI Barrages a commandité une étude pour faire l'état des lieux des conditions de vie des communautés locales et de la gouvernance en place dans la zone des barrages de Niandouba et du Confluent. Cette étude a fait ressortir l'envergure des inégalités dans le partage des bénéfices issus de ces barrages ainsi que les opportunités pour améliorer ce partage et la participation des populations.

Se basant sur les leçons tirées, l'UICN a soutenu la mise en place d'une plateforme des acteurs de l'eau et du foncier qui s'inspire de celle mise en place à Tambacounda. Elle a outre sensibilisé les élus locaux et nationaux du bassin Kayanga-Anambé sur les enjeux du partage équitable des bénéfices afin qu'ils puissent jouer un meilleur rôle en ce sens.

Une retenue d'eau et des périmètres maraichers pour diversifier les sources de revenus des populations

A Pathiap, un des affluents de la Sandougou, le consortium UICN-CRS a réalisé un ouvrage de retenue d'eau dans la vallée. Il s'agissait, à travers cette infrastructure de promouvoir la maîtrise des eaux de surface, afin de contribuer à l'accroissement, à la diversification de la production agricole et à l'amélioration de l'abreuvement du bétail.

Cet ouvrage permet de valoriser 52 ha de terres. Il aura des retombées dans quinze (15) villages et sur une communauté de 208 exploitants.



Ouvrage de retenue d'eau de Pathiap, à Tambacounda.

Témoignage d'une femme du village de Bountounco

L'ouvrage de retenue d'eau a permis de rencontrer les producteurs des autres villages qui polarisent la vallée à travers la visite de l'ouvrage organisée par le projet et les explications sur les opportunités qu'il peut offrir aux producteurs. Avant, chaque village travaillait de son côté sans voir le lien qui nous unit dans, la vallée.

Je pense qu'avec cette infrastructure, nous aurons l'occasion de diversifier nos activités au niveau de la vallée en faisant du maraichage et de l'arboriculture voire même commercialiser du riz (Sara Camara: village de Bountounco)

Témoignage d'une femme exploitante du périmètre maraicher de Walia Kobang

La situation des femmes de mon village était jadis très difficile. Dix ans auparavant, nous nous contentions d'aller cueillir des jujubes dans la forêt, ce qui était très pénible. Du fait de l'éloignement, nous passions plusieurs heures sous le soleil. La faim nous tenaillait, sans compter l'insalubrité, les piqûres des épines, les serpents et le risque de se faire agresser par les éleveurs transhumants.

Le GWI nous a beaucoup appuyées en nous formant et en nous aidant à nous organiser. Tout ceci a relancé l'activité de maraichage et redynamisé notre groupement de femmes. Notre alimentation s'est enrichie grâce aux légumes que nous produisons. Nous vendons même le surplus ce qui nous permet d'augmenter nos revenus.

Sadio KANE : Village de Walia Kobang

Parallèlement, pour permettre aux couches vulnérables d'accéder au foncier et pour réglementer l'exploitation des terres polarisées par l'ouvrage, un accord a été conclu entre les anciens propriétaires

fonciers, les autorités locales et les exploitants représentés par le comité inter-villageois de gestion.

En outre, le projet a aidé les femmes à aménager deux périmètres maraichers à Pathiap et à Walia Kobang pour diversifier leurs sources de revenus. Une partie de leurs récoltes est destinée à l'alimentation de leurs foyers ; l'autre partie est vendue au marché local.

Régulation de l'accès aux ressources halieutiques

Le projet sur le Renforcement des capacités régionales de gestion de la pêche en Afrique de l'Ouest » (RECARGAO) mené par UICN Sénégal et le WWF, sous l'égide de la Commission sous régionale des pêches (CRSP) couvre la Mauritanie, le Cap Vert, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, Guinée et la Sierra Léone et collabore principalement avec les administrations des pêches de ces 7 pays. Le projet cherche à contribuer à une nouvelle dynamique dans la gestion et l'accès aux ressources halieutiques de la sous région et travaille sur 4 thématiques :

- la révision de la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès aux ressources halieutiques de 1993 ;
- le renforcement des capacités des agents de surveillance des pêches ;
- la problématique de la migration des pêcheurs artisans dans la sous-région ;
- l'inclusion du secteur de la pêche dans les DSRP des pays de la sous-région.



Pêcheurs migrants sénégalais débarquant des courbines dans le port artisanal de la Tcharka, Nouadhibou, Mauritanie.

En en juillet 2011, le texte sur la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès a été finalisé lors de la 22^{ème} Réunion Extraordinaire du Comité de Coordination de la CRSP, qui regroupe les directeurs des pêches des 7 pays. Le document nécessite maintenant une approbation de la Conférence des Ministres. Celle-ci est prévue autour du 29 mars 2012, date anniversaire de la création de la CRSP.

Concernant le renforcement de capacités des agents de surveillance des pêches, des observateurs des pêches de la Guinée ainsi que des

observateurs et inspecteurs des pêches du Sénégal ont bénéficié de formations en octobre et novembre 2011.

Le manuel de cette formation ainsi qu'un document sur la méthodologie d'évaluation des impacts des accords de pêche sont entrain d'être vulgarisés dans les pays de la sous région. De même, près de 1200 documents sur le commerce des produits de la pêche ont été répertoriés et intégrés dans une base de données créée à cet effet.

Sur la problématique de la migration des pêcheurs artisans dans la sous-région, le projet s'est penché sur l'harmonisation des données disponibles au niveau sous-régional. Le projet a organisé un atelier régional pour mettre en commun l'existant et cinq ateliers de restitution et validation de ces données. Le but est d'avoir des références de base solides pour pouvoir cerner ce phénomène des migrations des pêcheurs.

Par ailleurs, trois ateliers de réflexion ont été organisés en Gambie, en Guinée et au Cap Vert sur l'inclusion du secteur de la pêche dans les DSRP des pays de la sous-région.

Réseaux et société civile environnementale

Les réseaux de parlementaires au même titre que certaines ONG et associations sont devenus des relais efficaces. Ils facilitent la prise en charge en temps réel des problèmes sur lesquels les Députés et Sénateurs sont interpellés. Ils permettent aux Parlements de s'ajuster par rapport aux attentes et besoins des populations.

L'UICN Sénégal a impulsé la mise en place de l'Alliance des Parlementaires et élus locaux pour la Protection de l'Environnement des pays du Littoral ouest-africain (APPEL) qui s'active sur les questions relatives à l'environnement côtier et marin. Pour permettre à ce réseau de fonctionner de façon optimale, le bureau a mis en œuvre de 2008 à 2011, le projet PREPARE (programme d'appui au réseau régional des parlementaires et élus locaux des pays du littoral ouest-africain). Ce Programme a permis d'accroître la prise de conscience des élus à travers des actions soutenues de renforcement de capacités.

Au même titre que les réseaux, la participation de la société civile dans la gestion environnementale est importante. Elle est garante d'une bonne gouvernance. Elle incite à la décentralisation des responsabilités en matière de gestion environnementale vers les collectivités locales et les encourage à travailler en partenariat avec le secteur privé et les secteurs associatifs et communautaires.

L'UICN plaide pour que ces acteurs aient un réel pouvoir. Mais cela suppose qu'ils soient organisés et que leurs capacités soient renforcées. Ceci participe à la construction d'institutions locales efficaces, capables de mobiliser les bénéficiaires et de contribuer à la gestion des services et infrastructures environnementaux.

C'est fort de constat que le bureau du Sénégal, par le biais d'un Fonds dénommé « Fonds d'appui aux ONG » et en partenariat avec le WWF, Wetlands International et le CONGAD, a mis en place un mécanisme d'accompagnement de ces acteurs. Le but de ce fonds est de permettre à la société civile d'influer positivement sur les processus de décisions et de jouer ainsi un rôle de contre pouvoir dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Contribution des parlementaires à la bonne gouvernance environnementale

L'Alliance des Parlementaires et élus locaux pour la Protection de l'Environnement des pays du Littoral ouest-africain (APPEL) a été mise sur pied en 2009 lors d'un atelier tenu à Praia au Cap-Vert. Elle est composée des réseaux nationaux des parlementaires du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Léone. Les réseaux sont appuyés par six (6) assistants parlementaires que le PREPARE a mis à leur disposition.

En 2011, l'APPEL a apporté son soutien à la résolution de questions environnementales majeures. Au Sénégal ce fut à l'occasion de la journée de plaidoyer pour la sauvegarde du Parc National Niokolo Koba et aux journées sur le littoral organisées par la chaire UNESCO-UCAD et le Master Gestion intégrée et développement durable du littoral ouest africain de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

La fonction d'assistant parlementaire : une expérience déjà concluante !

Il s'est agi de doter les réseaux nationaux d'un dispositif capable d'assurer un encadrement technique aux parlementaires. Cet appui de proximité vient ainsi combler un gap institutionnel peu favorable à un environnement propice à l'expression des élus souvent laissés à eux-mêmes devant la toute puissance de l'Exécutif. S'y ajoute la complexité croissante de la matière législative, notamment dans le domaine de l'environnement, qui exige de la part des parlementaires une grande maîtrise des domaines qui leur sont soumis.

Les assistants parlementaires ont ouvert la voie à une fonction jusque là méconnue dans la pratique parlementaire en Afrique francophone.



Les parlementaires de la sous-région, en Sierra Léone à l'occasion de l'atelier de formation sur la Pêche, les industries extractives et les zones humides en oct. 2011.

Les parlementaires se sont également intéressés à la mise en œuvre des politiques et législations environnementales par des actions hardies d'interpellation, de plaidoyer et de lobbying. L'APPEL a organisé un atelier de formation sur les industries extractives et la gestion des zones humides du littoral à Freetown au mois d'octobre 2011. Cet atelier a donné l'occasion aux parlementaires d'interpeler les pouvoirs exécutifs sur les manquements constatés dans la conduite des politiques

environnementales notamment sur la faible application des législations dans les industries extractives, la gestion des aires protégées, le manque criard de

moyens de contrôle et de surveillance des zones de pêche et la non transparence des accords de pêche..

Les élus ont apporté leur soutien à la revitalisation de la convention d'Abidjan en faisant adopter une motion de soutien dans ce sens. Une délégation de l'APPEL avait pris part à la 9^{ème} conférence des parties (COP9). Pour rappel, la mise en œuvre de la convention est freinée par, sa non ratification par certains Etats signataires², l'absence d'une institution dédiée à la coordination des activités, l'instabilité institutionnelle et politique de la région ouest-africaine etc.

L'APPEL a aussi plaidé pour la ratification de la Convention de Maputo. Les élus se sont engagés à travers une déclaration dite « Déclaration de Foundiougne », à sensibiliser leurs homologues parlementaires sur la nécessité de ratifier cette Convention et à développer un plaidoyer auprès de leurs Gouvernements respectifs.

Cette déclaration a été faite le 21 mai 2011 à l'occasion de l'installation du Collectif régional des élus pour l'environnement de Fatick (centre ouest du Sénégal). Elle a été signée par les élus de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Léone.

L'alliance a également contribué au processus de réforme de la politique commune de la pêche (PCP) de l'UE en participant à la 22^{ème} session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP/UE tenue à Lomé en novembre 2011. Cette rencontre a permis à l'APPEL d'organiser avec ses partenaires un *side event* sur le thème: « Comment développer des partenariats de pêche durables entre l'UE et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) » et d'initier une proposition de déclaration sur la PCP. Cette proposition sera soumise pour adoption à la prochaine session de la commission qui aura lieu en mai 2012 au Danemark.

Qu'est ce que la Convention de Maputo ?

Adoptée le 11 juillet 2003 à Maputo, la convention de Maputo vise la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles selon les critères du développement durable. C'est la version révisée de la Convention d'Alger de 1968. Elle a été élaborée au terme d'un long processus politique et juridique soutenu par l'UICN. La Convention de Maputo s'est enrichie avec de nouveaux dispositifs relatifs aux connaissances dans le domaine de la conservation de la Nature, d'utilisation rationnelle des ressources naturelles et du développement durable, ainsi que l'harmonisation des politiques et la coopération requises.

Sept ans après son adoption, la convention n'est toujours pas entrée en vigueur faute de ratifications suffisantes. A la date d'aujourd'hui, l'Union Africaine n'a enregistré que 8 adhésions sur les 15 requises.

² Sur les 22 pays que compte la région, 14 seulement ont ratifié la Convention d'Abidjan et son Protocole

Extrait de la déclaration de Foundiougne

Les parlementaires et les élus locaux de l'Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection de l'environnement des pays du littoral ouest-africain (APPEL), réunis à Foundiougne le 21 mai 2011 sous l'égide de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), à l'occasion de l'installation du Collectif régional des élus pour l'environnement de Fatick (CREE/F) ; (...)

Considérant que les Etats africains, au terme d'un long processus politique et juridique, ont élaboré dès 1968 la Convention d'Alger pour la conservation de la nature et des ressources naturelles dont la version révisée a été adoptée en 2003 à Maputo ;

Considérant que la convention de Maputo, principal instrument continental de conservation de la nature et des ressources naturelles, apporte d'importantes innovations par rapport à sa devancière, notamment la responsabilité des populations et le renforcement des mécanismes institutionnels et de mise en œuvre ;

Considérant que la Convention de Maputo requiert pour son entrée en vigueur 15 ratifications et qu'à ce jour seulement 8 Etats y ont adhéré ;

Soucieux de contribuer à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention de Maputo ;

(...)

Informés de l'insuffisance du nombre de ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur de la convention de Maputo :

Nous engageons à :

- *sensibiliser nos homologues parlementaires, notamment ceux de la sous-région, sur la nécessité et l'urgence de ratifier la Convention de Maputo,*
- *développer un plaidoyer auprès de nos Gouvernements respectifs pour la ratification de cette convention ainsi que sa transcription dans les droits positifs nationaux,*
- *sensibiliser nos populations sur la nécessité de la gestion durable des ressources naturelles, eu égard à leur importance capitale du point de vue économique, social, culturel et environnemental.*

Fait à Foudiougne, le 21 mai 2011

Un fonds d'appui pour bâtir une société civile environnementale forte au Sénégal.

L'initiative du fonds d'appui aux ONG a été lancée par l'UICN, le WWF, Wetlands International et le CONGAD. Ce fonds cherche à contribuer au renforcement des capacités d'intervention, de communication et de plaidoyer des ONG et Organisations Communautaires de Base (OCB) actives dans l'environnement et la gestion des ressources naturelles et localisées au Sénégal.

En 2011, l'UICN et ses partenaires ont financé onze (11) Organisations Communautaires de Base (OCB) et ONG locales intervenant dans les régions de Dakar, Kaolack, Fatick, Kaffrine, Saint-Louis et Matam. Ces structures ont conduit des initiatives très porteuses en matière de plaidoyer et de réseautage notamment.

A Fimela, dans la région de Fatick, l'ONG Jeunesse et Développement a initié autour de la mangrove, une plate-forme réunissant des acteurs étatiques, des leaders des organisations communautaires et des collectivités locales. L'idée est de contribuer à la conservation de la mangrove par le renforcement des capacités des acteurs, des échanges et la mise en place d'un mécanisme de veille. Cette plate-forme a donné naissance un observatoire local sur la mangrove dont la mission est de collecter des informations et d'assurer le suivi des écosystèmes de mangroves pour alimenter le mécanisme de veille.

La SAPAT, une organisation qui fédère plusieurs associations et qui travaille dans la communauté rurale de Tataguine, a initié le concept de débats communautaires. Il s'agit d'identifier des experts et institutions détenteurs de bonnes pratiques et de les inviter à présenter ces acquis aux acteurs de la zone.

Ces débats ont accueilli :

- des chercheurs venus présenter leurs résultats sur les problèmes que rencontre l'agriculture familiale,
- des associations paysannes qui ont partagé leurs expériences dans l'accompagnement des populations,
- et des services techniques qui ont montré aux populations des techniques ayant produit de grands résultats.

Des associations villageoises ont d'ailleurs pris l'engagement d'expérimenter deux des pratiques présentées lors de ces débats. Il s'agit de la stabulation du bétail et de l'insémination artificielle pour accroître la production laitière ainsi que les techniques de récupération des terres salées expérimentées par des chercheurs pédologues de l'ISRA.

L'organisation ADENA (*Arwande Dental Aynaabe*) dans le Département de Podor, par le biais de son projet initie des activités en matière de plaidoyer pour lutter contre la prolifération des déchets plastiques.

En effet, ces déchets menacent l'élevage, principale activité de la zone. Ils provoquent des troubles gastriques chez les bovins ce qui entraîne des mortalités fréquentes.

Des animateurs communautaires (24) formés aux techniques de plaidoyer, ont été redéployés dans leurs zones. Ils ont organisé des séances de sensibilisation et d'information au niveau des forages, des marchés hebdomadaires et des foirails. Ils ont également animés dans les villages et hameaux, des causeries sur les risques liés la prolifération des déchets plastiques. Dès lors, il a été noté dans plusieurs places publiques, des changements positifs de comportements.

Dans l'ensemble, les onze (11) projets financés s'exécutent correctement conformément à la charte que nous avons établie avec eux. Cette performance est le résultat entre autre du renforcement de capacités des organisations bénéficiaires du financement, sur les outils et techniques d'exécution et de mise en œuvre des projets.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont au cœur du développement car c'est une problématique globale et transversale touchant tous les secteurs de la vie. Pour combattre efficacement l'impact de ce fléau, l'intégration des mesures d'adaptation dans les stratégies de développement reste une condition essentielle. C'est la raison pour laquelle l'UICN en Afrique, s'est investie dans ce domaine en mettant en œuvre le projet « Intégration de l'adaptation au changement climatique (CC) dans les politiques de réduction de la pauvreté en Afrique de l'ouest » (CC-PREMI)

L'idée est de favoriser l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de réduction de la pauvreté et la planification du développement en Afrique de l'Ouest, en utilisant le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal comme pays-pilotes.

Au Sénégal, une étude portant sur « *l'inventaire et le diagnostic des cadres et outils d'analyse des interactions entre le changement climatique (CC) et la lutte contre la pauvreté* » a été menée. Les résultats de cette étude ont été partagés lors d'un atelier organisé à Mbour en octobre 2011. Y ont participé une vingtaine de personnes représentant les services techniques ministériels, les collectivités locales, les instituts de recherche le Centre de Suivi Ecologique (CSE), le laboratoire National de Recherche sur les Productions Végétales de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), ENDA tiers monde, le Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD) et le réseau des parlementaires.

Ces différents acteurs disposent désormais d'une liste d'outils et cadres d'analyse permettant d'assurer d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de réduction de la pauvreté aussi bien au plan local que national.

A l'issue des travaux, les participants ont validé le rapport avant de formuler entre autre recommandations de:

- positionner le département ministériel en charge de l'environnement comme institution centrale qui veille à la prise en compte de la problématique climatique dans les politiques sectorielles ;
- tenir compte, dans le processus d'identification des mesures d'adaptation, des savoirs et croyances traditionnels
- et Promouvoir une meilleure articulation entre les politiques nationales sous régionale, régionale et internationales.
- Etc.

En vue de la vulgarisation et de l'appropriation de ces outils et cadres d'analyses, une session de formation d'animateurs a été organisée à Toubacouta, dans le delta du Saloum. Il s'est agi de mettre en place un pool d'animateurs capables d'utiliser l'outil de *Climate Proofing* (CP) et de servir d'appui technique aux décideurs locaux et aux responsables des programmes et projets de développement.

Au sortir des travaux, une feuille de route pour les tests pratiques du CP a été validée par les participants avec l'accord des représentants du Conseil rural de Toubacouta.

Pour l'année 2012, le programme CC-PREMI s'attèlera à renforcer le partenariat avec les institutions et organisation développant des actions similaires et à capitaliser les meilleures pratiques dans l'utilisation des outils et cadres d'intégration du climat dans les stratégies de développement.

Politique et Droit de l'environnement

Des cadres juridiques solides à tous les niveaux, valorisés par des institutions vertueuses et des acteurs informés sont essentiels pour une bonne gestion de l'environnement. L'effectivité de la mise en œuvre des règles édictées dans ce domaine est donc nécessairement un grand défi à relever. Pour cela, l'UICN cherche à renforcer les capacités des sociétés à développer et à appliquer une législation environnementale adaptée et efficace.

Au Sénégal, l'UICN, a mis en place dans son programme **2008-2011**, un pôle d'expertise sur le droit de l'environnement. Ce pôle, en partenariat avec la commission mondiale du droit de l'environnement de l'UICN, travaille depuis son lancement à la promotion de l'effectivité du droit de l'environnement.

En 2011, l'une de ses premières activités a été l'organisation d'un atelier d'échanges sur la mise en œuvre du Droit de l'Environnement en Afrique francophone, en collaboration avec l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (**IEPF**).

Une quarantaine d'experts venus de 17 pays de l'Afrique et d'Haïti ont réfléchi sur les principaux obstacles qui paralysent l'effectivité des règles juridiques protégeant l'environnement en Afrique francophone et ont tenté d'y apporter des solutions.

Concernant ces obstacles, les participants ont mis en avant l'imprécision des lois dues à l'absence de normes standard; le manque de diffusion et de vulgarisation des normes; le laxisme des Etats en matière d'application des textes; l'ignorance et l'incivisme des populations.

Ils préconisent comme solutions :

- la création de formations continues des acteurs de la justice et des spécialistes en transit;
- la création des centres de documentations dans les ministères, de services d'aide juridique et de services de mise en œuvre des textes juridiques;
- le renforcement des capacités des associations à ester en justice;
- le développement de programme d'éducation environnementale auprès des citoyens et dans les différents niveaux scolaires ;
- la prise de mesures incitatives pour les entreprises respectueuses de l'environnement;
- la promotion de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE);
- la promotion de l'accessibilité et de l'intelligibilité des textes juridiques relatifs à l'environnement;
- la mise en place des dispositions pénales ;
- la mobilisation des ressources financières au plan interne à travers une contribution symbolique et annuelle de chaque citoyen.

Par ailleurs, cet atelier a permis de valoriser « *Le Guide sur la mise en œuvre du droit de l'environnement* » qui a été développé par le bureau en 2010 et qui sera diffusé en grande échelle au courant de l'année 2012.

Recommandations des participants

Recommandation n°1

Les participants recommandent à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN/PACO) et à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF/IEPF) de donner suite au présent atelier par :

i) la finalisation dans les meilleurs délais, d'un cadre stratégique de mise en œuvre du droit de l'environnement en Afrique ;ii) la mise en œuvre participative de cette stratégie dans les Etats d'Afrique francophone ;

Recommandation n°2

En vue d'une application effective du droit de l'environnement en Afrique, les participants recommandent aux organisateurs d'apporter un appui financier à la traduction en français du projet de Pacte international sur le développement durable (Draft Covenant) qui recense l'ensemble des principes applicables au droit de l'environnement et qui constitue un instrument essentiel de mise en œuvre du droit de l'environnement.

Recommandation n°3

Les participants recommandent à l'UICN et à l'IEPF d'appuyer activement le Réseau des juristes du droit de l'environnement dans la mise en œuvre de son Plan stratégique.

Recommandation n°4

S'assurer que les conclusions et les résultats du présent atelier fassent l'objet d'un partage lors du Sommet Rio de Janeiro +20 en juin 2012 et du Congrès mondial de l'UICN à Jeju en Septembre 2012.

Gestion des connaissances et communication

L'UICN s'efforce de mettre à la disposition des décideurs et populations, des connaissances actualisées sur l'état de l'environnement. Elle leur permet ainsi de prendre des décisions éclairées et fondées sur des informations scientifiques les plus récentes.

Aussi, l'Union s'appuie-t-elle sur de nombreux outils de communication pour partager ses connaissances et interagir avec tous ceux qui s'intéressent à la nature. Notre site internet www.iucn.org est consulté par quelques 2 millions de visiteurs. Il contient une centaine d'ouvrages téléchargeables. Nous sommes présents également dans les réseaux sociaux ; Facebook, Twitter. De plus, des milliers de personnes reçoivent les bulletins d'informations que nous publions sur des thématiques spécifiques telles que les espèces protégées, l'eau, etc.

Au Sénégal, l'UICN a collaboré avec le Centre de Suivi Ecologique (CSE), pour réaliser un système d'information Environnementale nationale, dénommé SIENA. L'objectif est de fournir aux populations, des données actualisées sur l'environnement.

Par ailleurs, la visibilité de l'UICN dans le pays est en hausse grâce aux résultats probants que nous avons eus en matière de communication externe.

Système d'information environnementale du Sénégal

En janvier 2011, l'UICN et le CSE ont organisé un atelier de présentation du nouveau Système d'Information Environnementale Nationale du Sénégal (SIENA).

Il avait pour objet de partager les résultats du processus de mise en place du SIENA.

Le SIENA vise à fournir une pluralité de données environnementales susceptibles de contribuer à la veille environnementale. Il facilite et dynamise ainsi l'accès, l'harmonisation et la circulation de l'information, permet de soutenir efficacement la prise de décisions en matière environnementale et constitue une plateforme d'échanges entre les producteurs de données.

A travers cela, l'UICN et le CSE souhaitent favoriser l'accès à l'information et l'harmonisation des méthodes de gestion des données sur l'environnement au Sénégal. Le SIENA a été réalisé grâce à la collaboration d'une dizaine d'institutions étatiques et ONG qui forment le comité scientifique et technique. Une plate forme web www.siena.sn a été créée pour recevoir les données.

En mars 2011, un plan de développement et une feuille de route du système ont été élaborés. Le comité scientifique et technique recommande d'amorcer le processus d'institutionnalisation du système ; l'objectif est qu'il soit géré directement par le ministère de l'environnement.

Une visibilité en hausse

Le bureau a eu des résultats encourageants en matière de communication externe. Nos activités ont été pour la plupart couvertes par la presse nationale, voire internationale. Des articles ont été diffusés sur les changements climatiques, l'Alliance des parlementaires (APPEL), la liste rouge de l'UICN, l'érosion côtière, la migration des pêcheurs et l'intégration de la pêche dans les DSRP. De même, des publi-reportages sur nos activités sont parus dans les radios et télévisions du Sénégal et de la Sierra Léone. L'inauguration du bureau par la Directrice de l'UICN, Julia Marton-Lefèvre, en février 2011 fut également un grand moment de visibilité pour notre Union. Une centaine d'invités - autorités, membres, partenaires, alliés, presse - ont assisté à la cérémonie organisée à cet honneur.



La directrice de l'UICN Julia Marton-Lefèvre en compagnie de nos membres, lors de l'inauguration du bureau.

Parallèlement, notre page web, intégrée dans le site de l'UICN, www.iucn.org, a été vue par 5168 visiteurs. Et enfin, des supports de communication tels que des dépliants, newsletters, calendriers, rapports annuels et affiches ont été produits et diffusés auprès de nos partenaires et alliés.

Par ailleurs, le bureau a un mini centre de documentation disposant d'ouvrages sur nos principaux domaines d'actions tels que l'eau, les aires protégées. Le centre est régulièrement fréquenté par les étudiants de l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) et ceux du département géographie de l'Université Cheikh Anta DIOP.

A niveau local, l'UICN continue d'accompagner la radio communautaire Niombato FM émettant dans presque tout le delta du Saloum. Cette année, un lot de matériels radiophoniques leur a été offert. Ce matériel a été livré avec un guide pour optimiser son utilisation.

La radio Niombato a été créée en avril 2007 par l'UNESCO et l'UICN. Elle est devenue au fil des années un outil d'interaction très prisé des populations du delta qui trouvent là un moyen d'exprimer leurs préoccupations quotidiennes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'élevage, la pêche, l'agriculture et de l'environnement.

Qu'est-ce qu'une radio communautaire ?

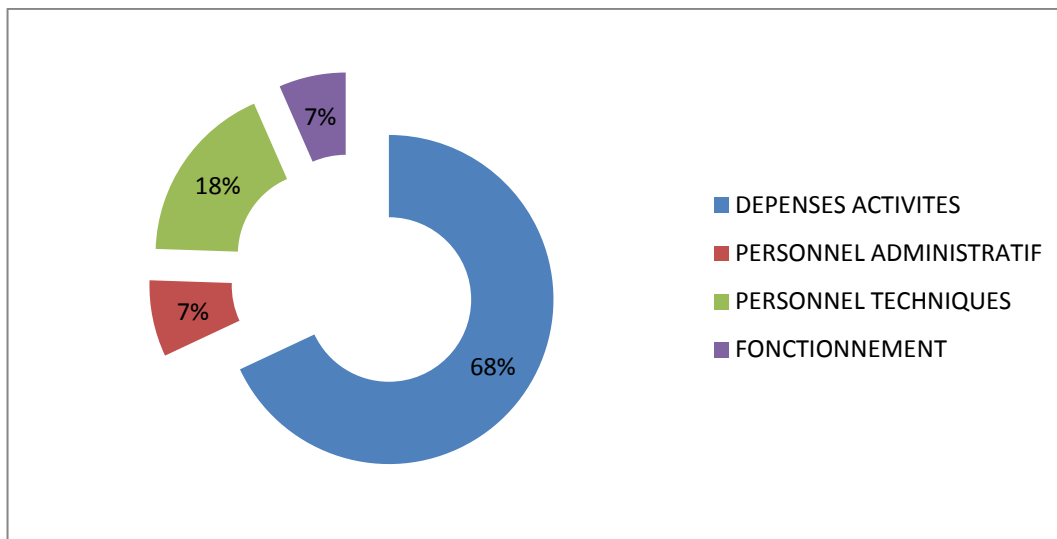
Une radio communautaire est un organisme de communication indépendant, à but non lucratif, à propriété collective, géré et soutenu par des gens d'une communauté donnée. Elle est un outil de communication et d'animation qui a pour but d'offrir des émissions de qualité répondant aux besoins d'information, de culture, d'éducation, de développement et de divertissement de la communauté dont elle est issue."

Source : Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Nos Dépenses et prévisions budgétaires

Exécution budgétaire du programme UICN Sénégal en 2011

Les dépenses de 2011 ont connu une baisse de 2,6% par rapport à celles de 2010 et s'élèvent à un million huit cent soixante deux mille cent cinq (1'862'105) euros et se répartissent comme suit :



Dépenses en activités

Les dépenses d'activités s'élèvent à un million deux cent cinquante trois mille trois cent quatre vingt treize (**1'253'393**) euros soit un accroissement de **7,2%** par rapport aux prévisions grâce aux économies tirées de l'utilisation efficiente des ressources humaines de IUCN. Ainsi, le taux d'exécution passe de 61% en 2010 à **68%** en 2011 des dépenses globales.

Dépenses en personnel technique

Le coût des dépenses en personnel technique se chiffre à Trois cent trente un mille trois cent cinquante six (**331'356**) euros soit une baisse de **38,4%** par rapport à 2010, ce qui a permis de renforcer le budget des activités et l'impact du programme.

Dépenses en personnel administratif

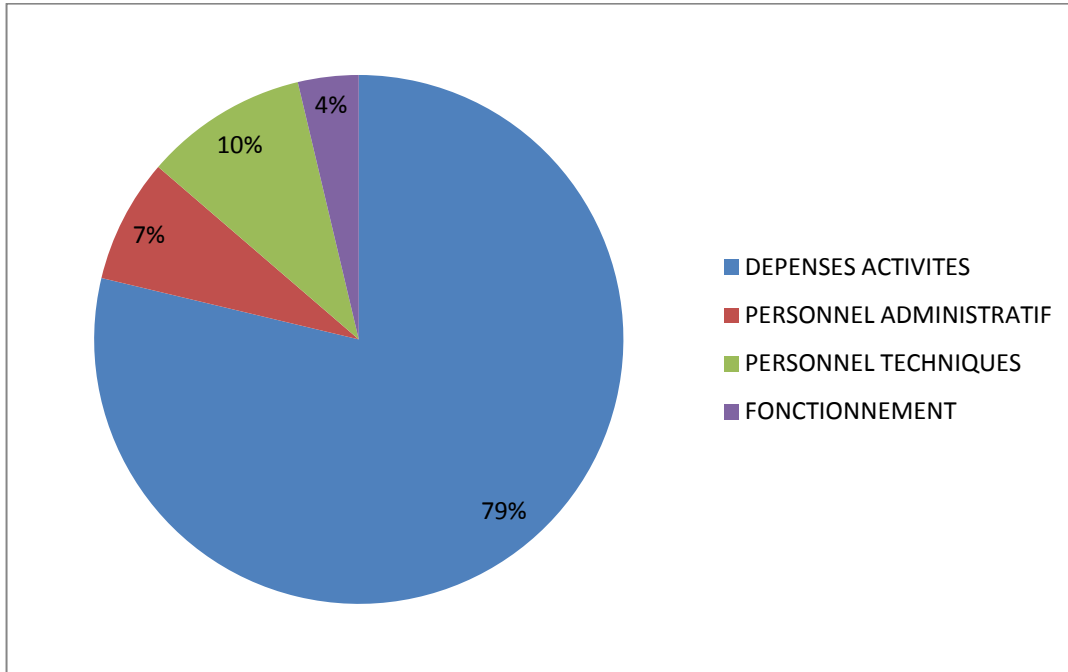
Les dépenses en personnel administratif chargé d'appuyer la mise en œuvre du Programme annuel s'élèvent à cent trente neuf mille vingt (**139'020**) euros, soit 8% des dépenses globales. Soit une hausse de **8,3%** par rapport à celles de 2010 dû à l'ancienneté du personnel et à la revue de la grille salariale de la structure.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à cent trente huit mille trois cent trente six (**138'336**) euros, soit **7%**.

Prévisions budgétaire 2012

Le budget global prévisionnel du Programme UICN Sénégal en 2012 est estimé à deux million deux cent un mille deux cent quatre vingt cinq (2'201'285) euros et se présente comme suit :



Dépenses prévues en activités 2012

Les dépenses prévues pour l'ensemble des activités du Programme s'élève à un million sept cent trente trois mille quarante cinq (1'733'045) euros et représente 79 % du budget annuel.

Dépenses prévues en Staff technique 2012

Le budget de cette rubrique s'estime à deux cent dix neuf mille huit cent quarante trois (219'843) euros, soit 10% du budget.

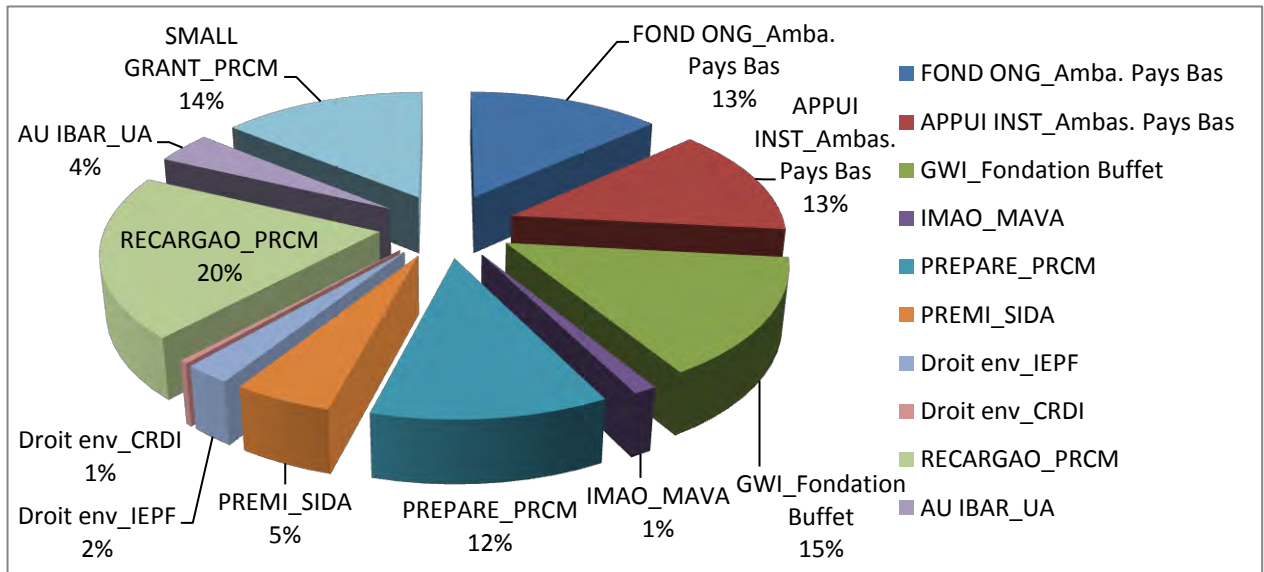
Dépenses prévues en Staff administratif 2012

Il prévu un montant de cent soixante six mille sept cent quatre vingt (166'780) euros, soit 7% du budget.

Dépenses prévues pour le fonctionnement 2012

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à quatre vingt un mille six cent dix sept (81'617) euros, soit 4% du budget.

Diagramme de répartition budgétaire des projets UICN 2012





Union Internationale pour la
Conservation de la Nature

Bureau du Sénégal
Sicap Point E, Immeuble A, deuxième étage
B.P. 3215 Dakar, Sénégal
Tel. +221 33 869 02 80
Fax : +221 33 824 92 46
uicnsenegal@iucn.org